



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

Ivry sur Seine, le 19 avril 2021

DTN/IG N°2021-03

Note à l'attention de
- Les membres du comité directeur,
- Les présidents et présidentes des structures,
clubs, CoDeps et CoRegs

Objet : Demandes de subventions Agence Nationale du Sport /projet sportif fédéral

Pièces jointes en fichiers PDF et Xls :

- Note de cadrage Projet sportif fédéral_ANS 2021
- Guide 2021 – Le compte asso – créer son espace
- Guide 2021 – Le compte asso – Faire une demande de subvention.
- Guide 2021 – Le compte asso – Comptes rendus
- Communes en contrat de ruralité
- Communes ZRR 2021-2022

La campagne de subvention « PSF – ANS » pour le déploiement des crédits de l'Etat vers les structures est ouverte depuis **le 20 avril 2021 jusqu'au 21 mai inclus**. Elle est gérée comme en 2020 directement par la fédération. Ces financements ont pour vocation à accompagner la mise en œuvre des actions menées par les structures déconcentrées et les associations de la fédération.

Vous trouverez en pièces jointes les différents documents expliquant la démarche à suivre pour solliciter une subvention. J'insiste fortement sur la nécessité de lire avec **attention** l'ensemble de la note de cadrage « projet sportif_ANS 2021 » et surtout l'annexe en fin de document qui vous donne une liste d'actions éligibles au financement. **Tous ces documents sont disponibles dans l'espace fédéral réservé aux structures : gestion documentaire/SUBVENTIONS ANS/FFCYCLO**

La demande doit se faire sur la plateforme numérique <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Le reversement de subventions est interdit, les CoDeps et CoRegs, ne pourront pas centraliser une demande pour le reversement aux clubs. Les possibilités d'actions sont large, chacun pourra inscrire une ou plusieurs actions dans la demande. Pour 2021, un axe relance est pris en compte, notamment pour l'achat de matériel nécessaire à garantir les mesures sanitaires, ainsi qu'une aide à la reprise des activités.

Pour les structures bénéficiaires d'une subvention « ANS/PSF » en 2020 vous devrez justifier de la subvention 2020 sur la même plateforme numérique au travers du cerfa numérique (e.cerfa). En cas de non utilisation de la subvention, celle-ci pourra être reportée sur 2021 pour une action du même domaine. Dans ce cas, il conviendra de prendre l'attache du service instructeur par mail pour en demander le report : subventionsANS@ffvelo.fr

Pour tous renseignements sur le PSF ANS vous devrez **écrire impérativement** à subventionsANS@ffvelo.fr et laisser vos coordonnées téléphoniques.

Je vous invite à participer à une réunion (visio conférence) Teams le,

Lundi 26 avril 2021 de 17h à 20h00

Celle-ci permettra de vous présenter l'ensemble du dispositif et de répondre aux questions après une semaine d'ouverture du dispositif. Le lien pour la connexion, sera transmis aux CoRegs et CoDeps dans un mail à suivre.

Je vous souhaite bonne lecture.

Isabelle GAUTHERON
Directrice technique nationale